

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Procureur Général de la Cour d'Appel de METZ, qui a assisté à l'intégralité du déplacement du Garde des Sceaux à la Maison d'arrêt de METZ le 9 octobre 2008, affirme qu'à aucun moment la Ministre n'a tenu les propos imputés par le Syndicat de la Magistrature, et n'a porté un jugement de valeur sur les décisions prises par les magistrats de SARREGUEMINES dans l'affaire concernant le mineur ayant mis fin à ses jours.

Il est normal que le Garde des Sceaux se rende dans une maison d'arrêt où s'est produit un tel drame. Le Procureur de la République de SARREGUEMINES lui a fait part des circonstances de l'incarcération du mineur. L'audition du Procureur et du Substitut de SARREGUEMINES s'inscrit dans le cadre de la mission conduite par l'Inspection des Services Judiciaires.

A l'issue de cette réunion, Madame le Garde des Sceaux a renouvelé sa confiance à tous les magistrats de la Cour d'Appel de METZ, fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Fait à METZ le 10 octobre 2008
Le Procureur Général



Jacques-Philippe SECONDAT